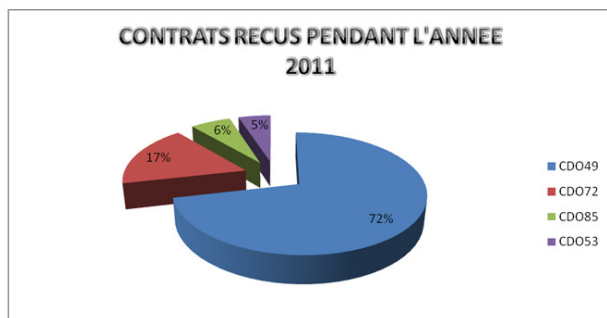


Mutualisation du service juridique du CROMK Pays de la Loire

Pour l'année 2011

Pour des raisons économiques et de cohérence régionale les Présidents des CDOMK des Pays de la Loire ont souhaité mettre en commun leur juriste. Voici le résumé de son activité :



CDO 49 : 286 contrats reçus.

CDO 85 : 24 contrats reçus.

CDO 72 : 70 contrats reçus.

CDO 53 : 20 contrats reçus

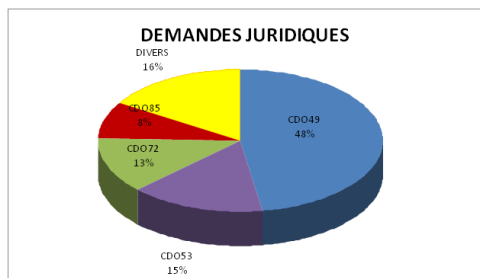
Plus de la moitié des contrats transmis par les CDO soulève des observations (courriers).

Pour le CDOMK 49 le pourcentage d'observations est assez élevé : 61% des contrats reçus soulèvent des observations.

Mais ce pourcentage doit cependant être relativisé dans la mesure où **la plupart des contrats ne soulèvent pas de grosses objections** d'ordre déontologiques.

Il ne s'agit en effet souvent que d'oublis et d'erreurs.

Objet des contrats	Cdo49
ASSISTANAT	56 43 remarques
ASSOCIATION et contrat d'ex. en commun	3
COLLABORATION LIBERALE	14 13 remarques
CONTRAT D'EXERCICE LIBERAL	1
CONTRAT EHPAD	5 5 remarques
CONTRAT DE CESSION DE CABINET et/ou patientèle	5 2 remarques
CONTRAT DE TRAVAIL	8 1 remarque
CONTRAT DE REMPLACEMENT	147 70 remarques
SCM (statuts, cession de parts sociales, dissolution...)	11 2 remarques
SEL/SCP	
PROJET DE CONTRAT	23 19 remarques
DIVERS(HAD/Conv.partenariat/conv.d'interv/kinépilote/contrat de mission)	8 7 remarques
CREDIT BAIL	1
BAIL PROFESSIONNEL	4 1 remarque
TOTAL	286 163 remarques



La majorité des demandes juridiques sont formulées par le CDO 49, lesquelles sont en augmentation par rapport à l'année dernière (15/6 mois =30/an en 2010).
Temps moyen de réponse : 2-3 jours (10 jours maximum, quand il y a sollicitation du CNO ou congés).

Le point sur la répartition des heures :

10h sont prises en charges par le CROMK PDL.10h sont à la charge des départements.

Mme ARIBAUD utilise les 20h pour les analyses des contrats, les demandes juridiques et les fiches techniques. Le temps passé sur les contrats et les demandes

juridiques varie d'une semaine à l'autre. Lorsque peu de contrats et de demandes lui parviennent, le temps restant est consacré à l'élaboration des fiches techniques, de notes et de veille juridique.

Marie Charlotte ARIBAUD

